



# GUIDE DU PARTICIPANT

## LES BEAUX 4 HEURES FONDATION MARTIN-MATTE 2019

**Quand** : samedi 9 février 2019

**Où** : Sommet Saint-Sauveur / versant Avila

### **CONCEPT ET DÉFI**

Les beaux 4 heures Fondation Martin-Matte, c'est une grande activité de collecte de dons. **Vous êtes conviés à former une équipe de 4 skieurs ou planchistes.** Les équipes se mettent au défi de cumuler le maximum de descentes durant 4 heures et d'amasser le maximum de dons. **Chaque participant devra payer des frais d'inscription de 50 \$ afin de confirmer leur participation. De plus, chaque équipe devra amasser un minimum de 1 000 \$, soit 250 \$ par participant.** Tant et aussi longtemps que ces montants ne seront pas atteints, les équipes ne pourront obtenir leur dossard ni leur sac du participant. Les descentes seront enregistrées chaque fois que le participant utilisera une remontée mécanique, grâce à une puce intégrée au billet de ski. Les efforts de la collecte de dons nous permettront d'améliorer la qualité de vie d'un plus grand nombre de personnes vivant avec un traumatisme crânien ou une déficience physique. Les donateurs recevront un reçu de charité pour fins d'impôt pour tout don de plus de 20 \$. Ce défi sportif sur neige se veut une activité amicale accessible à tous les niveaux de skieurs ou de planchistes.

En s'inscrivant **avant le 2 décembre 2018**, les participants bénéficient d'un tarif préférentiel.

Les frais d'inscription de 50 \$ (35 \$ avec le tarif préférentiel) comprennent :

- ◇ Billet de ski au Sommet Saint-Sauveur pour samedi le 9 février 2019 à partir de 15 h ;
- ◇ Boîte à lunch ;
- ◇ Sac du participant ;
- ◇ Tuque à l'effigie de *Les beaux 4 heures Fondation Martin-Matte* ;
- ◇ Le prêt d'un dossard pour l'événement ;
- ◇ Spectacles extérieurs ;
- ◇ Accès au party après-ski.

### **OBJECTIF**

Amasser **400 000 \$** afin de soutenir des projets qui offriront une meilleure qualité de vie aux enfants et aux adultes vivant avec un traumatisme crânien ou une déficience physique.

## ÉQUIPES

Les équipes devront être composées de quatre participants âgés de 12 ans et plus, dont un capitaine qui aura la responsabilité de compléter son équipe.

Ce défi se veut une activité amicale, mais les plus sportifs pourront faire autant de descentes qu'ils le peuvent en 4 heures. La remontée mécanique l'Express Est sera d'ailleurs nolisée expressément pour les participants du défi et une ligne prioritaire sera réservée aux participants du défi aux autres remontées. Le temps moyen d'une descente de ski est estimé à 10 minutes (montée incluse) ce qui équivaut à environ 24 descentes en 4 heures.

## DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Lors de l'inscription, chaque participant âgé de 16 ans et plus devra lire et approuver le document « Avis de dégageant de responsabilité en cas d'accident » avant de cliquer sur « Soumettre ». Pour les participants âgés de moins de 16 ans, cette décharge de responsabilité sera jointe au courriel de confirmation d'inscription. Elle devra être dûment remplie et signée par l'un des parents ou le tuteur légal et retournée à la Fondation Martin-Matte par courriel. Sans cette décharge, l'enfant ne pourra participer au défi.

## HORAIRE JOUR DE L'ÉVÉNEMENT \*

<b>14 h 00 à 16 h 00 :</b>	Accueil des skieurs au Sommet Saint-Sauveur, versant Avila
<b>15 h 00 à 16 h 30 :</b>	Repas des participants
<b>15 h 45 :</b>	Spectacle extérieur au pied des pentes
<b>16 h 30 :</b>	Mot de bienvenue aux participants
<b>17 h 00 :</b>	DÉPART des équipes
<b>17 h 00 à 21 h 00 :</b>	Descentes de ski et animation / DJ au bas des pentes
<b>21 h 00 :</b>	Fin du marathon de ski et spectacle extérieur
<b>21 h 45 :</b>	Annonce des résultats Remise des prix
<b>22 h 00 :</b>	Party après-ski au bar du chalet

\* L'horaire est sujet à changements

## MINIMUM DE DONS À CUMULER

Les équipes doivent amasser l'équivalent de 300 \$ par participant, ce qui comprend les frais d'inscription de 50 \$ (35 \$ pour les inscriptions faites avant le 2 décembre 2018). Il est à noter que tant et aussi longtemps que ces montants ne seront pas atteints, les équipes ne pourront obtenir leur dossard ni leur sac du participant.

## PISTES UTILISÉES POUR L'ÉVÉNEMENT

Les participants pourront utiliser l'ensemble du domaine skiable de la montagne. La remontée mécanique l'Express Est sera nolisée expressément pour les participants du défi et une ligne prioritaire sera réservée aux participants du défi aux autres remontées. Pour assurer la sécurité des participants, les pistes seront illuminées à partir de 16 h.

## COURSE AUX DONS

La somme totale des dons amassés déterminera la grande équipe gagnante du marathon *Les beaux 4h Fondation Martin-Matte*. Pour être comptabilisés, les dons devront avoir été reçus et enregistrés avant le samedi 9 février 2019 à 16 h. Il est entendu que la Fondation Martin-Matte pourra continuer à recevoir des dons après cette échéance, mais ces derniers ne seront pas pris en considération pour la course aux dons. Les dons en argent ou par chèque seront acceptés

au moment de l'inscription et tout au long de la soirée.

## **CONCOURS**

Le public est invité à former une équipe et à s'inscrire sur le site [www.lesbeaux4h.com](http://www.lesbeaux4h.com) avant le 13 janvier 2019 afin de pouvoir participer au concours et courir la chance de gagner une paire de skis RACCOON. Voir les règlements du concours : <https://lesbeaux4h.com/fr/conditions-d-utilisation>.

## **REMISE DE MÉDAILLES**

Des médailles seront remises dans les catégories suivantes :

- ◇ Meilleures équipes collecte de fonds
- ◇ Meilleures équipes collecte de fonds 12-17 ans
- ◇ Meilleurs sollicitateurs adultes
- ◇ Meilleurs sollicitateurs 12-17 ans

## **TRUCS ET CONSEILS IMPORTANTS**

- ◇ Pensez à faire la mise au point de votre équipement, c'est-à-dire skis ou planche à neige bien aiguisés et fixations proprement ajustées. Il est normal qu'en soirée la surface des pistes devienne dure et glacée.
- ◇ Les participants qui le désirent pourront louer l'équipement sur place, la journée de l'événement. Des frais supplémentaires s'appliquent.
- ◇ Les spectateurs sont les bienvenus. Ils pourront apprécier le village des partenaires et le spectacle musical extérieur gratuit.
- ◇ Les spectateurs pourront venir encourager les équipes aux bas des pistes.
- ◇ Prévoir des chauffe-mains et des chauffe-pieds.
- ◇ Prévoir un « ski-key » ou un système de cadenas pour vos skis.

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **Règlements**

**Tous les participants doivent respecter les règlements généraux du défi.**

- Les participants devront respecter le Code de conduite en montagne présenté ci-dessous.
- Le port du casque est obligatoire.
- Le dossard devra être visible en tout temps lors du défi, entre 17 h et 21 h.
- Les dossards devront être remis à la Fondation Martin-Matte, à la fin du défi.
- Le défi sportif sur neige Les beaux 4 heures Fondation Martin-Matte est un défi qui se fait en équipe de quatre. Il est accessible à tous les niveaux de skieurs ou de planchistes.
- Chacun des participants devra payer des frais d'inscription de 50 \$ afin de confirmer leur participation. De plus, chaque équipe devra amasser un minimum de 1 000 \$, soit 250 \$ par participant.
- Si le nombre de participants d'une équipe est inférieur à quatre, l'équipe devra tout de même amasser le montant minimal de 1 200 \$ pour participer.

- Pour déterminer l'équipe gagnante de la collecte de fonds, **les dons en ligne seront comptabilisés jusqu'à 16h, le 9 février 2019** et une saisie d'écran sera utilisée à titre de preuve.
- Pour participer au défi, les participants doivent être âgés de 12 ans et plus.
- Lors de l'inscription, chaque participant âgé de 16 ans et plus devra lire et approuver le document « Avis de dégageant de responsabilité en cas d'accident » avant de cliquer sur « Soumettre ». Pour les participants âgés de moins de 16 ans, cette décharge de responsabilité sera jointe au courriel de confirmation d'inscription. Elle devra être dûment remplie et signée par l'un des parents ou le tuteur légal et retournée à la Fondation Martin-Matte par courriel. Sans cette décharge, l'enfant ne pourra participer au défi.
- Les descentes seront comptabilisées grâce à une puce insérée dans la GOPASS qui sera remise aux participants.
- Les résultats sont comptabilisés selon le nombre de descentes qui auront été complétées.
- Pour être comptabilisés, les passages devront avoir été complétés avant 21 h.
- Une remontée mécanique (l'Express Est) sera nolisée pour les membres des équipes qui participeront au défi. De plus, une ligne prioritaire sera réservée aux participants du défi aux autres remontées.
- L'événement Les beaux 4h Fondation Martin-Matte aura lieu même en cas de pluie, si les conditions sont jugées acceptables par les responsables du Sommet Saint-Sauveur.
- Les skis spécialisés de descente et de super-G sont interdits. La longueur maximale acceptée est 190 cm.
- Les combinaisons de descente sont interdites.
- La position de recherche de vitesse (downhill) est interdite.
- Un participant ou une équipe qui ne respecte pas les règlements pourrait se voir imposer des pénalités ou être disqualifié.

### **Pénalités et disqualification**

Les participants ou les équipes qui ne respecteront pas les règlements ou le Code de conduite en montagne seront passibles de pénalités. Ces pénalités prendront la forme de temps d'attente dans le haut du parcours.

### **CODE DE CONDUITE EN MONTAGNE**

1. Conservez la maîtrise de votre vitesse et de votre direction. Assurez-vous d'être en mesure d'arrêter et d'éviter toute personne ou obstacle.
2. Cédez la priorité aux personnes en aval (plus bas) et empruntez une direction qui assure leur sécurité.
3. Arrêtez dans une piste uniquement si vous êtes visible des personnes en amont (plus haut) et si vous n'obstruez pas la piste.

4. Cédez le passage aux personnes en amont (plus haut) lorsque vous vous engagez dans une piste de même qu'aux intersections.
5. Si vous êtes impliqué dans un accident ou en êtes témoin, demeurez sur les lieux et identifiez-vous à un secouriste.
6. Utilisez et portez en tout temps un système approprié de rétention de votre équipement.
7. N'utilisez pas les remontées mécaniques ni les pistes si vous êtes sous l'influence de drogues ou d'alcool.
8. Respectez toute signalisation et avertissement et ne vous aventurez jamais hors-piste ou sur des pistes fermées.

### **Politique d'annulation et de remboursement**

Les inscriptions se terminent le 28 janvier 2019 à minuit. Après cette date, aucune inscription ne sera possible. Il est à noter que les frais d'inscription, une fois payés, ne sont pas remboursables et qu'en aucun cas les dons ne peuvent être remboursés.

### **Location d'équipement**

Il sera possible de louer de l'équipement sur place le soir de l'événement et les participants bénéficieront d'un rabais de 50 %. Il est recommandé de communiquer avec la Fondation Martin-Matte ([admin@fondationmartinmatte.com](mailto:admin@fondationmartinmatte.com) ou (450) 934-6239 poste 24) afin de donner les informations pertinentes pour préparer l'équipement (poids, taille, pointure de chaussure et l'équipement nécessaire). Il est également souhaitable de prévoir le temps nécessaire afin de pouvoir respecter l'heure de départ.

### **Hébergement**

Le Manoir Saint-Sauveur propose des chambres à un tarif préférentiel pour les participants le soir de l'événement. Pour profiter du taux préférentiel, vous devez vous diriger vers le lien suivant :

<https://www.reseze.net/servlet/SendPage?hotelid=1366&skipfirstpage=true&page=523451&lang=fr>.

### **Repas du soir**

Chaque équipe est responsable de bien se nourrir en prenant un bon repas sur place avant ou pendant l'événement. Une boîte à lunch incluant un sandwich, un jus, un fruit et une barre tendre sera remise à chacun des participants. Cette boîte à lunch sera remise dans la tente des participants. Il est également permis d'apporter un lunch sur place. Le service de cafétéria est aussi disponible sur place.

### **Stationnement VIP Honda**

Les participants ou accompagnateurs qui possèdent un véhicule Honda pourront avoir accès à un stationnement VIP sur place le jour de l'événement.

### **Premiers soins**

En cas de blessures sur les pistes, les patrouilleurs de ski du Sommet St-Sauveur seront sur place.

# DOCUMENTS UTILES

- Décharge pour les jeunes de moins de 16 ans



<b>FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE &amp; D'ACCEPTATION DES RISQUES ET DÉGAGEMENT DE RESPONSABILITÉ</b>		
<b>Les Beaux 4 heures Fondation Martin-Matte</b>		
<b>Prénom du participant</b>	<b>Nom de famille</b>	
<b>Adresse</b>	<b>Ville</b>	<b>Province</b>
<b>Code postal</b>	<b>No de téléphone</b>	<b>Date de naissance</b>
<b>Adresse courriel</b>		
<b>Équipe</b>		

- Je reconnais avoir pris connaissance des règlements généraux de l'activité sur le site internet lesbeaux4h.com, avoir été informé des mesures de sécurité et être conscient des risques et des dangers possibles d'accidents, de blessures corporelles, de décès, de dommages et de perte de biens pouvant découler de ma participation à cette activité.
- Je suis le seul et le meilleur juge de mon degré d'habileté pour participer à cette activité et j'assume et j'accepte lesdits risques et dangers auxquels je m'expose volontairement et en connaissance de cause.
- Je comprends que l'activité se veut participative et non compétitive.
- Je reconnais que le port du casque est obligatoire.
- Je suis en bonne santé physique et mentale et je ne souffre d'aucun handicap ou condition physique pouvant constituer un danger en rapport avec ma participation à l'activité et j'accepte d'y participer librement.
- En conséquence, je dégage de toute responsabilité, **Les Sommets** et ses filiales, la **Fondation Martin-Matte** ainsi que les commanditaires de cette activité et je renonce à toute réclamation présente ou future contre ceux-ci, leurs assureurs, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, bénévoles, agents et représentants et à les tenir exempts de toute responsabilité découlant de toutes pertes, tous dommages, toutes blessures corporelles ou dépenses encourues par suite de mon utilisation des installations ou de ma présence sur les lieux destinés à la tenue de l'activité.

Comme je suis âgé de moins de 16 ans, je joins la permission écrite d'un parent/tuteur.

**Ceci est pour attester qu'en tant que parent/tuteur du participant mineur ci-dessus mentionné, je reconnais et consens qu'il accepte d'être lié par les termes du présent document.**

Signature du parent ou tuteur \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Nom du parent ou tuteur en lettres moulées : \_\_\_\_\_

**Note : La forme masculine est utilisée dans le but d'alléger le texte.**